

Demande déposée le 10/07/2024

N° PC 57 631 24S0008 M01

Par :	RÉGIE MELODIE RÉGIE MELODIE
Représentée par :	JUNG SEBASTIEN
Demeurant à :	9 RUE ALLMEND 57200 SARREGUEMINES
Pour :	La modification consiste à transformer la terrasse accessible depuis le niveau combles, en une surface de plancher supplémentaire, qui sera intégrée au local technique/serveur situé à ce même niveau.
Sur un terrain sis à :	9 RUE ALLMEND 57200 SARREGUEMINES
Références cadastrales	73 0252

Surface de plancher : 73.74 m²

LE MAIRE,

Vu la demande de permis de construire modificatif susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants et R.421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022, Et notamment le règlement de la zone Uc,

Vu le permis de construire n° PC 57 631 24S0008 délivré le 18 mars 2024 à Radio Mélodie pour l'extension des locaux de la radio par la création d'un nouveau bâtiment contigu à l'immeuble existant,

ARRETE**ARTICLE 1 -**

Le permis de construire modificatif est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 -

Les prescriptions du permis de construire délivré le 18 mars 2024 demeurent valables.



SARREGUEMINES, le 11.07.2024

Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Christian DIETSCH

L'avis de dépôt de la demande de permis susvisée a été affiché en mairie le 10.07.2024

La présente décision est affichée en mairie à compter duet publiée sur le site internet communal à compter du.....

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le.....